

Gunther Capelle-Blancard et Michèle Pappalardo ouvrent la séance consacrée notamment à l'investissement socialement responsable et aux fonds bas carbone. Ils évoquent l'actualité et rappellent que juste avant les révélations sur les tests anti-pollution truqués, *Volkswagen* était encore classé en tête du secteur des constructeurs automobiles pour ses performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sein du *Dow Jones sustainable index*. La question de la qualité des informations produites par les entreprises se pose et il s'agit d'éclairer en quoi la statistique publique peut contribuer à améliorer la qualité de ces informations.

Pour Xavier Bonnet (Seeidd¹), l'un des objectifs de l'investissement socialement responsable (ISR) est de permettre à l'épargnant de faire un choix éclairé, et ainsi, par ses choix, d'influencer le comportement de l'entreprise en termes de responsabilité sociétale. L'information extra-financière, obligatoire dans les entreprises de plus de 500 salariés, permet au marché de proposer des produits qui permettent d'attirer l'épargne, et ainsi de favoriser le développement durable. Dans le paysage institutionnel, il n'y a pas encore d'incitations fiscales pour aller vers l'ISR, malgré une demande sociale forte. La qualité de l'information extra-financière est cruciale car elle doit être reconnue par tous. Différents labels existent pour qualifier cette information. Suite à la conférence environnementale de 2012, et à la mise en place de groupes de travail, il a été décidé de créer deux labels reconnus par l'État : un label généraliste sur l'ISR d'une part, qui sera lancé en 2016, et un label spécifique (dit « transition énergétique et climat ») d'autre part, qui sera mis en place avant la fin 2015.

Dominique Blanc (Novethic) présente l'évolution du marché de l'ISR, où chaque titre d'un fond donné est analysé et sélectionné sur des critères ESG : de 30 Mds € en 2000, les fonds ISR sont passés à 230 Mds € fin 2014. Dans une approche plus globale, dite « intégration ESG » – qui se décline principalement en deux grandes tendances : valorisation financière de certains critères ESG qui sont alors intégrés au modèle d'analyse des émetteurs, et mise en place de contraintes ESG pour les gérants sur des volumes d'encours importants –, le marché représente près de 360 Mds € fin 2014. Au final, le volume total d'investissement atteint près de 600 Mds € fin 2014.

Le marché de l'ISR s'est développé autour de processus complexes et pas toujours transparents, d'où l'intérêt des labels pour les épargnants particuliers, qui représentent 30 % des investisseurs. De la même façon, la notation ESG peine à offrir des résultats tangibles. En revanche, les indicateurs concrets d'impacts (émissions de CO₂, création d'emplois, ...) offrent une clé de lecture apparemment simple et universelle, mais présentent de multiples difficultés techniques (problème de *reporting* au sein des groupes et d'agrégation pour un portefeuille donné). Depuis un an, la question du climat est au cœur de l'analyse (décarbonisation des portefeuilles). La mesure d'empreinte carbone des portefeuilles devient ainsi une « commodité », information disponible aisément à moindre coût.

Delphine Moreau (Banque de France) présente la collecte des bilans des fonds d'investissement, qui répond à deux règlements européens, et qui s'effectue pour le compte de la Banque de France, de la BCE et de l'AMF. Sur les données collectées (11 000 fonds), la classification de la BCE et de l'AMF ne permet pas d'identifier les fonds ISR de manière précise car il n'y a pas d'obligation réglementaire de *reporting* dans ce domaine. En analysant les libellés des fonds, *via* la mention « ISR », la Banque de France a recensé 154 fonds pour un total de 28 Mds € d'encours.

Xavier Bonnet explique que les 42 critères issus des *reportings* extra-financiers des entreprises ne sont ni exhaustifs, ni agrégeables directement, d'où l'apparition de structures comme Novethic, qui *de facto* n'ont pas toutes des méthodologies harmonisées. Dominique Blanc ajoute que ces *reportings* sont hétérogènes et difficilement comparables (une holding ne reporte pas sur l'ensemble de ses filiales dans le monde par exemple). L'information est souvent ailleurs (presse, etc.). Il soutient l'initiative de label ISR public, mais s'interroge sur le niveau d'indépendance, la transparence et la qualité de la labellisation.

Gunther Capelle-Blancard s'étonne qu'il n'y ait pas de base publique de données individuelles rassemblant ces critères. Michèle Crozemarie (Cese) indique que, bien qu'il y ait un cadre réglementaire lié à « Grenelle 2 », nombre de ces données sont pour l'instant inutilisables car trop agrégées ou même absentes des remontées. Dominique Blanc trouverait opportun qu'une telle base existe – les données étant collectées actuellement par des agences privées ; toutefois, les *reportings* actuels des entreprises ne permettent pas de les comparer entre elles sur le volet du développement durable, ne serait-ce que par l'extrême diversité des secteurs d'activité.

Comme la politique « Climat » s'oriente vers une économie décarbonnée, la séance se poursuit par un zoom particulier sur la connaissance statistique des investissements bas carbone.

En 1997, lors du protocole de Kyoto, l'engagement pris d'une réduction globale de carbone a instauré un système international d'échanges de quotas d'émission de gaz à effet de serre sur le marché carbone. La crise de 2008 et la

¹ Commissariat Général au Développement Durable - Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement durable
Synthèse - Intercommission Système financier et financement de l'économie - Environnement et développement durable - - 5 novembre 2015

remise en cause du protocole de Kyoto ont affaibli la finance carbone sans la faire disparaître. En effet, ce secteur vise à financer des actions en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Pour les rendre attractives, une labellisation sur la destination de ces fonds « verts » est en cours de construction. L'exercice est d'autant plus difficile que le périmètre à observer dépasse largement la France. La statistique publique est interpellée sur le double rôle qu'elle pourrait jouer en apportant **son expertise dans l'élaboration, y compris au niveau européen, d'une nomenclature identifiant les actifs « verts »**, et en **fournissant des données détaillées par entreprise** pour permettre le repérage des secteurs « vertueux » et ainsi en assurer un suivi. Cela compléterait le projet pilote mis en place par l'Ademe qui consiste à suivre des entreprises qui agissent en faveur de la transition énergétique, et à constituer ainsi des fonds carbone pertinents et de qualité. Cela répondrait également aux questions des investisseurs soucieux de connaître les utilisations des produits financiers dans lesquels ils investissent et leur impact, et de mesurer leur contribution à la transition énergétique.

Au cours des débats, il est rappelé que si la statistique publique – en lien avec les organismes concernés – peut travailler à l'élaboration de la nomenclature demandée, la question du secret statistique et du secret des affaires est à prendre en compte pour la collecte et la diffusion des données d'entreprises. Les chercheurs peuvent néanmoins accéder à certaines données par le biais du comité du secret statistique. Au cours de son exposé sur l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre, Julien Vincent (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) informe de l'existence du [Registre des émissions polluantes](#) (Irep) déclarées par émission (et déchets) depuis 2004. Isabelle Vincent, après avoir précisé les enjeux financiers de la transition énergétique (plusieurs dizaines de milliards d'euros) fait savoir que l'Ademe héberge un [Centre de ressources sur les bilans de gaz à effet de serre](#). Comme le précise Esther Finidori de *Carbone 4*, force est de constater l'absence, et/ou la dispersion et l'hétérogénéité de données utiles à une exploitation statistique pour une meilleure information sur la composition et le suivi des fonds carbone en particulier, et sur l'ISR en général.

La séance se poursuit par deux points d'information particuliers présentés par Claire Plateau de l'Insee. Le premier porte sur **les objectifs de développement durable post 2015 adoptés par les Nations-Unies** : au nombre de 17, ils se déclinent en 169 cibles qui couvrent toutes les dimensions du développement durable. L'objectif des Nations Unies est d'éradiquer la pauvreté d'ici à 2030 et de transformer les vies tout en préservant la planète... Produire au moins un indicateur par cible est un véritable défi pour la statistique publique de tous les pays, d'autant plus qu'il est demandé de désagréger ces indicateurs par catégorie de population, niveau de revenu, zone géographique, etc. afin de s'assurer de ne laisser « personne derrière ». Toutefois, cette démarche est une opportunité pour explorer des domaines encore peu ou pas observés par la statistique (capital social, gouvernance) et pour renforcer les capacités statistiques nationales, en particulier celles des pays en développement.

Le second point aborde **la présentation des 10 indicateurs complémentaires au PIB** publiés par le gouvernement fin octobre pour mettre en œuvre la loi du 13 avril 2015 dite « loi Eva Sas » et visant à mieux prendre en compte toutes les dimensions du développement, tant économiques, sociales qu'environnementales. Ces indicateurs ont été largement inspirés par les travaux préalables (concertation publique, ateliers...) engagés conjointement par le Cese et France Stratégie, en collaboration avec le Cnis. Il est à noter deux points saillants : le Gouvernement a retenu en particulier deux indicateurs sur 10 pour le seul thème des inégalités et de la pauvreté d'une part, et la fraîcheur des données, 8 indicateurs sont relatifs à des données n-1 et 2 seulement à des données n-2. Ce tableau de bord est cohérent avec les stratégies internationales, européennes et nationales, et sera annexé chaque année au projet de loi de finances.

Lors de la présentation du programme de travail de la statistique publique en matière *d'environnement et de développement durable*, on notera plus particulièrement des travaux conséquents pour l'élaboration d'indicateurs dans la mesure de la précarité énergétique et pour les indicateurs complémentaires au PIB évoqués ci-dessus. Par ailleurs la première commission du compte de l'énergie est prévue début 2016 et les comptes de l'environnement seront enrichis. Une première valorisation de la base de données européenne d'occupation des sols *Corine Land Cover* devrait être effective en fin d'année. En matière de questions sociales et économiques, les comptes par catégories de ménages devraient être réactualisés tandis qu'en février 2016 seront publiés les résultats de l'enquête Patrimoine devenue triennale et panélisée. Des travaux propres à réduire les délais de production statistique se poursuivent.

Concernant le programme de la commission *Système financier et financement de l'économie*, la comptabilité nationale mènera des travaux permettant de décomposer les comptes des ménages et des administrations publiques par catégorie. En lien avec le SoeS, l'estimation de l'empreinte carbone, qui mobilise le tableau entrées-sorties, sera améliorée. Les estimations des revenus financiers seront améliorées, notamment pour les intérêts et dividendes, suite au rapport du Cnis sur le coût du capital. Les comptes trimestriels seront publiés 30 jours après la fin du trimestre au lieu de 45 jours actuellement. Du côté de la Banque de France, la supervision prudentielle européenne impactera ou initiera de nouveaux travaux (*reporting* sur les dérivés financiers, nouvelles obligations de déclaration dans le cadre EMIR, règlement *Money Market Statistical Reporting* relatif aux opérations interbancaires quotidiennes, ...). La loi de régulation des activités bancaires, qui sépare les activités bancaires selon les domaines d'activité, fera évoluer le suivi sur une partie des activités des assurances, avec l'obligation de rapporter des informations sur l'assurance-crédit. En 2016, des collectes complémentaires viendront enrichir le premier rapport de l'Observatoire de l'inclusion bancaire.